

le 22 avril 1963

L.31.8 - Ca/ma
N.0.1ad EE. 322.20
Int.870.AVA.
Amérique latineA la Division du Commerce
du Département fédéral de
l'économie publiqueB e r n eCONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai lu avec intérêt la copie de votre lettre du 28 mars à notre délégation auprès de l'AELE à Genève ainsi que la notice établie par notre mission auprès de la CEE.

- I) Vous relevez sous chiffre 4 que les conditions font défaut dans le cadre de l'AELE pour mettre sur pied un programme d'action à l'égard de l'Amérique Latine comme la CEE l'envisage. En conséquence, vous concluez que pour faire pièce à l'action de la CEE qui se dessine, il ne reste que la possibilité d'octroi d'une aide technique ou financière qui ne peut se concevoir pratiquement que dans le domaine des relations bilatérales. C'est pourquoi je crois utile d'appeler votre attention sur le cas spécial que constitue le Vénézuéla dans l'ensemble sudaméricain.
- II) Comme vous le savez, le Vénézuéla se distingue des autres exportateurs sudaméricains non seulement par l'extrême concentration de ses ventes à l'étranger sur un seul produit: le pétrole (95 % des exportations), mais encore parceque le commerce de ce produit dominant est soumis à des règles très particulières. C'est ainsi d'une part que le Vénézuéla est le seul pays de l'Amérique du Sud dont une bonne partie des exportations soit destinée aux territoires dépendants des états européens, à cause des exportations de pétrole brut vers les raffineries des Antilles néerlandaises Curaçao et Aruba (35.6 % des exportations de brut et 10.1 % de celles de fuel). Par ailleurs, les Etats Unis restent le premier client du Vénézuéla, puisque 21 % du brut et 65.7 % du fuel oil leur sont destinés.

./.



- 2 -

Il en résulte comme je l'ai relevé dans mes rapports du 23 juillet et du 9 août 1962 (respectivement à votre division et au bureau de l'intégration) qu'à l'encontre des réactions parfois vives que provoque en Amérique Latine le processus d'intégration en Europe, le Venezuela n'a guère manifesté jusqu'ici les mêmes tendances.

- III) Cependant, le Venezuela est fermement attaché à la fameuse thèse des pays en voie de développement qui aspirent à ce que les pays industrialisés renoncent à la discrimination et au maintien des obstacles à l'importation des matières premières.

Par ailleurs, fidèle à sa politique de défense des prix du pétrole sur le marché mondial, le Venezuela est un ardent défenseur de la stabilisation des prix des matières de base et d'une libéralisation complète, directe et indirecte, des importations de pétrole. Je vous avais rapporté le 23 juillet de l'année dernière l'opinion exprimée par le Ministre des Mines et Hydrocarbures à propos de la constatation faite que "12 pays de l'Europe Occidentale ont collecté, en 1960, à titre de taxe d'importation ou de consommation sur le pétrole, 5.5 milliards de dollars, alors que les pays producteurs du Moyen-Orient, durant la même année, n'ont reçu que 1.5 milliard de dollars pour leurs exportations de brut". Un journaliste commentant cette nouvelle avait même déclaré que ce fait "constituait une injustice causée par les pays industrialisés d'Europe envers les pays sous-développés du Moyen-Orient comme envers le Venezuela, l'Indonésie ou la Lybie". Comme cette prise de position rejoint celle des grandes compagnies pétrolières qui préconisent une politique d'énergie bon marché, par la réduction de la fiscalité des pays consommateurs, elle aura la tendance à se concrétiser dans l'avenir.

Dans ce contexte, je vous rappelle l'article que j'avais adressé au Bureau de l'Intégration le 9 août 1962 au propos de la création de la raffinerie d'Aigle et qui concluait par ces mots: "Il existe donc la possibilité que le pétrole vénézuélien puisse prendre une plus grande part dans la consommation suisse."

- IV) D'une analyse publiée récemment par le Ministère des Mines et Hydrocarbures l'exportation totale de pétrole vers l'Europe a atteint en 1962 environ 280 millions de barils dont le 40.5 % a été absorbé par la CEE et

le 36.8 % par la Grande-Bretagne à elle seule. Du même document il ressort que les achats de pétrole de la CEE ont augmenté de près de 30 % d'une année à l'autre du fait principalement de la demande de la Belgique et de l'Allemagne et que ce phénomène continuera à se produire à l'avenir.

Parmi les pays de l'AELE la Grande-Bretagne reste donc le principal acheteur de pétrole vénézuélien, et de ce fait sa balance commerciale avec mon pays de résidence est traditionnellement déficitaire (458 millions de \$ en 1961).

./.

A ce propos j'ai cru bon d'établir le tableau ci-joint sur la balance commerciale du Vénézuéla avec d'une part les pays de la CEE et d'autre part ceux de l'AELE. J'ai pris comme année de référence 1961, mais l'image reste la même pour les années immédiatement antérieures. On constate que dans son commerce global avec la CEE, le Vénézuéla enregistre un déficit de l'ordre de 190 millions de \$ alors qu'avec les membres de l'AELE le solde joue nettement en faveur du Vénézuéla puisqu'il est d'environ 474 millions de \$ (en raison principalement des grands achats de pétrole de la Grande-Bretagne). Il en résulte que l'AELE pourrait tirer collectivement argument de ce fait en sa faveur.

- V) Quant à la position de notre pays en ce qui concerne le pétrole vénézuélien elle est bien connue. Il nous a toujours été difficile de démontrer au Vénézuéla que nos achats indirects ne ressortent guère des statistiques et qu'en réalité les exportations vénézuéliennes de pétrole vers la Suisse représentent plus qu'il ne le paraît.
- VI) En conclusion, le Vénézuéla étant notre 4ème client en Amérique Latine et nous ayant assuré encore en 1962 de débouchés pour 70 millions de francs suisses, alors que nous lui avons acheté que pour 7.5 millions de francs suisses, on peut penser qu'il sera utile, pour maintenir le courant de nos exportations, de ne pas négliger les aspirations du Vénézuéla non seulement à une aide technique et financière, mais aussi à un accroissement de ses ventes de pétrole en Europe à des prix stables.

(dont 5.2 millions de cacao et 2.12 millions de pétrole)

- 4 -

C'est pourquoi, vu la situation, une action collective de l'AELE me paraît plus souhaitable et plus facile à l'égard du Vénézuéla que sur le plan strictement bilatéral, à moins que le déséquilibre de notre balance commerciale avec ce pays puisse être corrigé par un apport substantiel de capitaux ou par des achats accrus de pétrole.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

1 annexe

BALANCE COMMERCIALE DU VENEZUELA

1961

(en millions de Bs)

<u>CEE</u>	<u>Export</u>	<u>Import</u>	<u>Solde</u> du Vénézuéla) (+ en faveur	<u>AELE</u>	<u>Export</u>	<u>Import</u>	<u>Solde</u> (+ en faveur du Vénézuéla)
Allemagne	114.12	308.21	- 194.09	Grande-Bretagne	650.13	191.76	+ 458.37
Italie	78.23	203.08	- 124.85	Suisse	8.6	78.87	- 70.27
France	137.12	116.52	+ 20.60	Suède	67.5	24.24	+ 43.26
Belgique	47.30	79.49	- 32.19	Norvège	107.8	21.70	+ 86.10
Hollande	223.29	80.66	+ 142.63	Danemark	14.79	49.53	- 34.74
				Portugal	12.9	10.2	+ 2.7
				Autriche	-	11.3	- 11.3
		<u>Total</u>	<u>- 188 (env.)</u>			<u>Total</u>	<u>+ 474 (env.)</u>